

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 30 janvier 2006

**MAIRIE DE DIJON**

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : Mlle MASLOUHI
Membres présents : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MASSON - M. MARTIN - M. PRIBETICH - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - M. J.P. GILLOT - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - Mme MANSAT - M. BOUHELIER - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - Mme AVENA - M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH - M. NUDANT - Mme JARZAGUET - M. JAPIOT - Mme WILLIAMS - Mme CHOUX - Mme REVEL-LEFEVRE - Mme THYEBault - M. DUGOURD - Mme VANDRIESSE
Membres excusés : M. ALLAERT - M. DANIERE (pouvoir M. PRIBETICH) - Mme DE ALMEIDA - M. PERRON - M. BAZIN - M. BRIOT - Mme KAROUBI (pouvoir M. BAZIN) - M. J.P. GUION (pouvoir M. JAPIOT)
Membres absents :

**OBJET
DE LA DELIBERATION****Auditorium – Nettoyage des locaux – Mise en appel d'offres ouvert**

Madame Durnet-Archeray, au nom des commissions des Affaires Culturelles et des Relations Internationales, et des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

Les marchés relatifs au nettoyage des locaux de l'Auditorium sont arrivés à leur terme à la fin de l'année 2005.

Il est donc nécessaire d'engager une nouvelle procédure de mise en concurrence afin d'assurer la continuité de l'entretien de ces espaces.

Les prestations de nettoyage à assurer comprennent différentes interventions dont il vous est proposé de confier la réalisation à des prestataires désignés par voie d'appel d'offres ouvert.

Les marchés à conclure, pour une période d'une année renouvelable deux fois par reconduction expresse, seraient des marchés fractionnés à bons de commandes, par lots séparés, dont les montants minimum et maximum annuels seraient fixés de la manière suivante:

lot n°1 : nettoyage hors surfaces vitrées :
• montant minimum annuel : 40 000 € HT ;
• montant maximum annuel : 160 000 € HT ;

lot n°2 : nettoyage des surfaces vitrées :
• montant minimum annuel : 10 000 € HT ;
• montant maximum annuel : 40 000 € HT.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions des Affaires Culturelles et des Relations Internationales, et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 – m'autoriser à lancer la procédure d'appel d'offres ouvert des prestations de nettoyage des locaux de l'Auditorium ;

2 - m'autoriser à signer les marchés correspondants et tous actes à intervenir pour leur exécution ;

3 - m'autoriser, en cas d'appel d'offres infructueux, à procéder à un nouvel appel d'offres, ou à lancer une consultation en vue de la passation d'un marché négocié après mise en concurrence, conformément à l'article 35 I 1° du code des marchés publics ;

4 – dire que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits ouverts au budget des exercices 2006 et suivants.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,

Alain MILLOT